



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 7 avril 2022

Comme suite à la parution de l'article « Deux Ukrainiennes expulsables vers la Russie » dans les éditions de la Nouvelle République et de Centre Presse du 07 avril 2022, la préfecture de la Vienne apporte les précisions suivantes.

Le tribunal administratif de Poitiers, par un jugement en date du 24 mars 2022, a rendu une décision confirmant le refus de délivrer un titre de séjour en tant qu'étranger malade et d'accompagnant d'étranger malade à Madame LIKHANSKAIA Irina et Madame BOGUSHEVSKAIA pris par la préfecture de la Vienne le 29 septembre 2021, après avis du collège des médecins de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

À l'appui de cette demande de titre, les intéressées se sont présentées comme étant de nationalité russe sur présentation exclusive de passeports délivrés par la Fédération de Russie, de même que dans le cadre de leur demande d'asile dont elles ont été déboutées par décisions de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) du 11 décembre 2019, rejet confirmé par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) par décisions notifiées le 19 juillet 2021.

La situation de guerre en Ukraine depuis le 24 février 2022 a conduit les services de l'État à enregistrer de nombreuses demandes de protection temporaire de la part de ressortissants ukrainiens fuyant le conflit en Ukraine, conduisant à la délivrance d'autorisation provisoire de séjour. Concernant les ressortissants ukrainiens déjà présents sur le territoire en situation irrégulière à cette date et déboutés de leurs demandes d'asile, ils ont été invités à déposer une demande de réexamen de leur droit au séjour. Excipant désormais d'une double nationalité russo-ukrainienne, Madame LIKHANSKAIA Irina et Madame BOGUSHEVSKAIA se sont vues accorder le 4 avril un rendez-vous en préfecture fixé au 3 mai afin que soit examinée leur nouvelle demande d'asile.

**Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers